



# PLAN DE PROPETE 2015

- PARIS - 11<sup>ème</sup> arrondissement -

Communication au conseil d'arrondissement du 11<sup>ème</sup> arrondissement – 18 juin 2015

Document élaboré par la DT11 – Version du 12/06/2015



# Refonte du plan de propreté 2015

## SOMMAIRE

Page 1	Préambule
Page 2	Processus de concertation
Page 3	Organisation et moyens de la division territoriale de propreté
Page 4	Spécificités du 11ème arrondissement
Page 5	Diagnostic et identification des cibles générales et des plans d'actions associés
Page 5	La lutte contre les dépôts sauvages
Page 8	La lutte contre les épanchements d'urine
Page 10	La lutte contre l'affichage sauvage et les graffiti
Page 12	La lutte contre les mégots
Page 14	La lutte contre les déjections canines
Page 16	Définition des plans de balayage et de lavage
Page 20	Engagements et perspectives
Page 20	Les actions de verbalisation
Page 20	Les actions de communication, prévention et sensibilisation
Page 21	Optimiser et renforcer les moyens et améliorer l'organisation
Page 22	Évaluation de la mise en œuvre du plan de propreté 2015
Page 23	<b>ANNEXES</b>
	<b>ANNEXE 1 – Cartes de propreté par quartier</b>
	<b>Quartier Belleville / Saint-Maur</b>
	<b>Quartier République / St Ambroise</b>
	<b>Quartier Léon BLUM / Folie Regnault</b>
	<b>Quartier Bastille / Popincourt</b>
	<b>Quartier Nation / Alexandre DUMAS</b>
	<b>ANNEXE 2 – Prévenir et réduire les déchets</b>
	<b>ANNEXE 3 - Réunion publique du 16/12/2015</b>

# PLAN DE PROPRETE 2015

PARIS - 11ème arrondissement -

## Préambule

Le plan de propreté définit l'ensemble des actions, priorités et objectifs de nettoyage de l'espace public et des thématiques qui lui sont associées. Il précise :

- Les fréquences et modalités de nettoyage par zone avec la carte de répartition des actions de nettoyage pour chaque tronçon de voie.
- Le programme de résorption des points noirs de propreté avec tous les services municipaux œuvrant sur l'espace public.
- Les priorités en termes de verbalisation par zones de surveillances et d'interventions et de types de souillures ciblées avec un partenariat renforcé entre les services « verbalisateurs » municipaux (Centre d'action pour la Propreté de Paris (CAPP) et la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)).
- Les actions d'informations et de sensibilisation des usagers de façon concertée avec la mairie d'arrondissement.

Le plan de propreté est décliné localement et reflète les spécificités de l'arrondissement et de ses différents quartiers. Il est établi en fonction de ces spécificités, d'un « diagnostic propreté » permettant d'appréhender les taux de renouvellement de souillures de chaque rue de l'arrondissement. Il relève d'une concertation entre tous les acteurs locaux concernés (mairie d'arrondissement, structures associatives ou habitants via les commissions cadre de vie des conseils de quartier, division de propreté, CAPP, services techniques de la Mairie de Paris, ...)

## Refonte du plan de propreté 2015

Le précédent plan de propreté datait de janvier 2011, élaboré en 2010.

Le présent document reprend les résultats du travail de concertation réalisé entre la mairie du 11<sup>ème</sup>, les commissions cadre de vie des conseils de quartier et la division de la propreté 11<sup>ème</sup>.

## Définition du co-pilotage

En 2009, le Conseil de Paris a voté la mise en place d'un co-pilotage entre la Direction de la Propreté et de l'Eau et chaque Mairie d'arrondissement. Il prend la forme suivante :

- 1) **Un diagnostic partagé des besoins de nettoyage** par établissement d'un recensement des points noirs et leur cartographie et la définition des priorités de traitement. S'y ajoute le travail avec les commissions des conseils de quartier complété du suivi régulier des plaintes des habitants.
- 2) **Établissement conjoint d'un plan d'action définissant :**
  - Fréquences et modalités de nettoyage par zone ;
  - Thématiques prioritaires de verbalisation ;
  - Établissement d'un programme de résorption des points noirs.
- 3) **Communication du plan de propreté en conseil d'arrondissement**, le plan de propreté actuel a été présenté le 31/01/2011

## Processus de concertation pour l'élaboration du plan de propreté 2015 du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

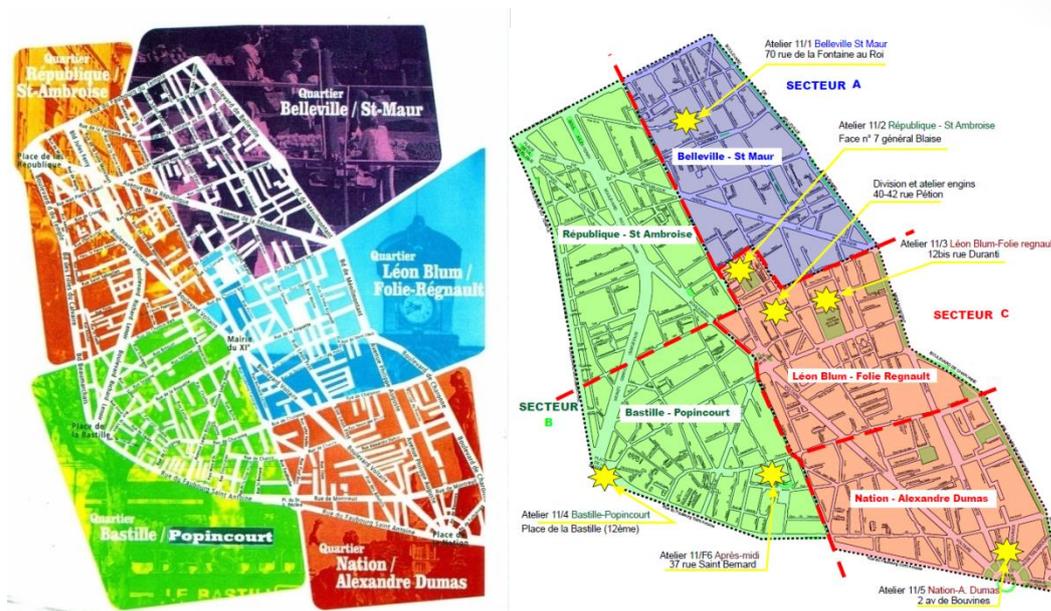
Le processus de concertation s'est déroulé en 6 étapes sous l'égide de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

1. Réunion publique de présentation de la démarche et du programme de concertation le 16 décembre 2014 à la mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement (Cf. document en annexe).
2. Petit déjeuner en atelier et présentation des équipes de propreté à la population et aux membres des commissions des conseils de quartier, suivi d'une visite terrain avec ces participants et transmission des cartes « points noirs de propreté » et des cartes « objectifs » du plan de propreté 2011.
3. Phase de travail de diagnostic des commissions sur la base des documents transmis.
4. Réunion d'échanges entre les commissions des conseils de quartier, le service technique de la propreté de Paris et la Mairie du 11<sup>ème</sup> sur les propositions d'évolution des plans. Élaboration d'un plan de propreté partagé.
5. Présentation des cartes points noirs et cartes fréquences de balayage et lavage en réunion plénière des conseils de quartier.
6. Communication au conseil d'arrondissement du 11<sup>ème</sup> arrondissement – 18 juin 2015.

	Présentation des équipes de propreté avec distribution des cartes points noirs et objectifs du plan de propreté 2011		Réunion de travail entre Mairie 11 <sup>ème</sup> /conseils de quartier/DPE sur diagnostic commun et évolution objectifs du plan de propreté		Présentation des cartes points noirs et cartes fréquences de balayage et lavage en plénière des conseils de quartier	
Quartier Bastille-Popincourt	Mercredi 14 Janvier 9h30	Atelier 11/4 Place de la Bastille	mardi 27 janvier de 18H00 à 20H00	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle Henri Mortier	Mardi 7 avril	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle des mariages
Quartier Belleville-Saint Maur	Vendredi 16 janvier 9h30	Atelier 11/1 70, rue de la Fontaine au Roi	mardi 03 février de 18H00 à 20H00	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle Henri Mortier	Mardi 14 avril	Ecole 100, avenue de la République
Quartier Léon Blum-Folie Regnaut	Lundi 19 janvier 9h30	Atelier 11/3 12 bis, rue Duranti	mercredi 04 février de 18H00 à 20H00	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle Henri Mortier	Jeudi 16 avril	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle des mariages
Quartier République – Saint Ambroise	Jeudi 22 janvier 9h30	Atelier 11/2 Face au 7, rue du Général Blaise	mercredi 11 février de 18H00 à 20H00	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle Henri Mortier	Jeudi 9 avril	Ecole rue Pihet
Quartier Nation – Alexandre Dumas	Lundi 26 janvier 9h30	Atelier 11/5 2, avenue de Bouvines	lundi 9 février de 18H00 à 20H00	Mairie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement Salle Henri Mortier	Mardi 31 mars	Ecole cité Voltaire

# Organisation et moyens de la division territoriale de propreté du 11<sup>ème</sup> arrondissement

L'organisation du service calquée sur la démocratie de proximité



Pour réaliser ses missions, le service de la propreté de Paris du 11<sup>ème</sup> arrondissement œuvre tous les jours de l'année à l'exception du 1<sup>er</sup> mai dans une amplitude horaire de 5H30 à 23H30. Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

Moyens en régie :

- ❖ des moyens humains :
  - 255 éboueurs (dont 6 femmes)
  - 39 agents d'encadrement (dont 3 femmes)
  - 7 agents de secrétariat et ressources humaines
  - 8 agents d'accueil et de communication
- ❖ des moyens matériels de proximité :
  - 7 petits engins de lavage
  - 5 petites aspiratrices (dont 2 électriques)
  - 10 véhicules de collecte d'objets encombrants de type master ou porter



- ❖ des moyens matériels externes Division :
  - 33 services de lavage par semaine (prestations de 6H00)
  - 29 services d'aspiration par semaine (prestations de 6H00)



#### Moyens de prestataires privés :

- ❖ Prestations d'aspiration et de lavage
- ❖ Collecte des ordures ménagères, multi-matériaux, cartons,
- ❖ Collecte du verre en porte à porte,
- ❖ Collecte du verre en apport volontaire,
- ❖ Collecte complémentaire de corbeilles de rue,
- ❖ Enlèvement des graffitis,
- ❖ Nettoyage haute pression eau chaude des points « urines » ou fientes de pigeons,
- ❖ Nettoyage et comblement des grilles d'arbres,
- ❖ Fourniture et maintenance de bacs OM/MM/Verre
- ❖ Mise à dispositions de compacteurs et bennes pour les marchés alimentaires



## Spécificités du 11<sup>ème</sup> arrondissement

Arrondissement discret, moins touristique que d'autres à Paris, le 11<sup>ème</sup> était autrefois un quartier ouvrier accueillant un tissu dense d'entreprises artisanales.

Aujourd'hui le 11<sup>ème</sup> arrondissement est un arrondissement « festif » notamment vers la place de la Bastille, la rue de Lappe, ou la rue Oberkampf, en raison de l'installation de nombreux bars et discothèques. La réhabilitation récente de la place de la République a permis à cette dernière de trouver son public et accueille dorénavant des usagers tout au long de la journée.

Bien que le 11<sup>ème</sup> arrondissement ne soit pas le plus peuplé de Paris, avec ses près de 155 000 habitants, pour une superficie de 366,6 hectares, soit plus de 40 000 hab/km<sup>2</sup>, cela en fait l'arrondissement le plus densément peuplé de Paris, et le district urbain le plus dense d'Europe.

## Diagnostic et identification des cibles générales

Les cibles identifiées sont les suivantes :

- La lutte contre les dépôts sauvages
- La lutte contre les épanchements d'urine
- La lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis
- La lutte contre les mégots
- La lutte contre les déjections canines



### Objectif

L'objectif est de traiter et résorber au minimum deux points noirs identifiés par an et par quartier en partenariat avec les services techniques intervenant sur l'espace public (Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)) et en concertation avec la Mairie du 11<sup>ème</sup> et ses habitants.



### Diagnostic

L'établissement d'une cartographie des « points noirs » de malpropreté par thématique est le résultat des relevés et constats des services de propreté confrontés aux propositions des commissions cadre de vie des conseils de quartier et signalements de la Mairie du 11<sup>ème</sup>.

Ces cartes correspondent à différents types de souillures identifiés qui nécessitent la mise en œuvre d'actions spécifiques : moyens de traitement en adéquation selon les thématiques et campagnes de sensibilisation et verbalisation. Ces cartes ont vocation à évoluer.



### La lutte contre les dépôts sauvages

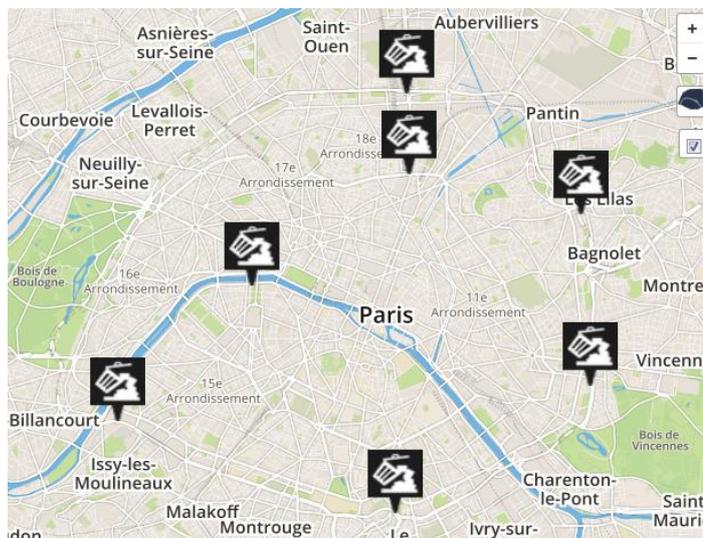
La lutte contre les dépôts sauvages est une priorité municipale. L'enjeu est de taille car ces dépôts nuisent à la propreté des rues et à la sécurité des usagers de la voie publique en encombrant les espaces de circulation piétonne.

Le dépôt d'ordures sur la voie publique est passible d'une amende de 35€ (article R 632-1 du code pénal), portée à 68€ courant 2015. Si l'infraction est faite au moyen d'un véhicule le montant de l'amende s'élève à 1500 € (article R635-8 du code pénal).

L'enlèvement des encombrants est gratuit à Paris pour ses habitants. Il s'effectue en pied d'immeuble, sur prise de rendez-vous. Plusieurs solutions existent pour procéder à ces enlèvements :

- appeler le 3975
- appeler directement la division locale de propreté au 01.55.28.36.60
- utiliser l'application smartphone PARIS « DansMaRue »
- aller sur [www.dechets.paris.fr](http://www.dechets.paris.fr)

Pour compléter ce dispositif, la Mairie de Paris met également à disposition 7 Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) et 2 espaces propreté (équipements de taille plus petite) qui permettent d'évacuer gratuitement les déchets des particuliers en apport volontaire.



Dans tous les CVAE parisiens, des agents municipaux sont présents pour accueillir et renseigner les usagers en cas de doute sur les gestes de tri dans les différents caissons dédiés à chaque type de déchets.

- Pour tout signalement ou pour obtenir des informations supplémentaires sur les CVAE : envoyer un mail à [DPE-infocvae@paris.fr](mailto:DPE-infocvae@paris.fr)

La Mairie de Paris et la Mairie du 11<sup>ème</sup> s'engagent localement en investissant dans la création d'un futur point relais encombrants boulevard de Ménilmontant à l'horizon 2018, qui permettra de renforcer le service rendu aux parisiens en renforçant le nombre de points d'accueil à Paris.

Chaque équipement de ce type implanté au cœur des arrondissements permet d'améliorer l'efficacité des équipes de collectes d'encombrants en réduisant les temps de transports nécessaires à l'évacuation des objets collectés au bénéfice des actions de collecte des objets présents sur les trottoirs de l'arrondissement, et améliorer d'autant leur valorisation.

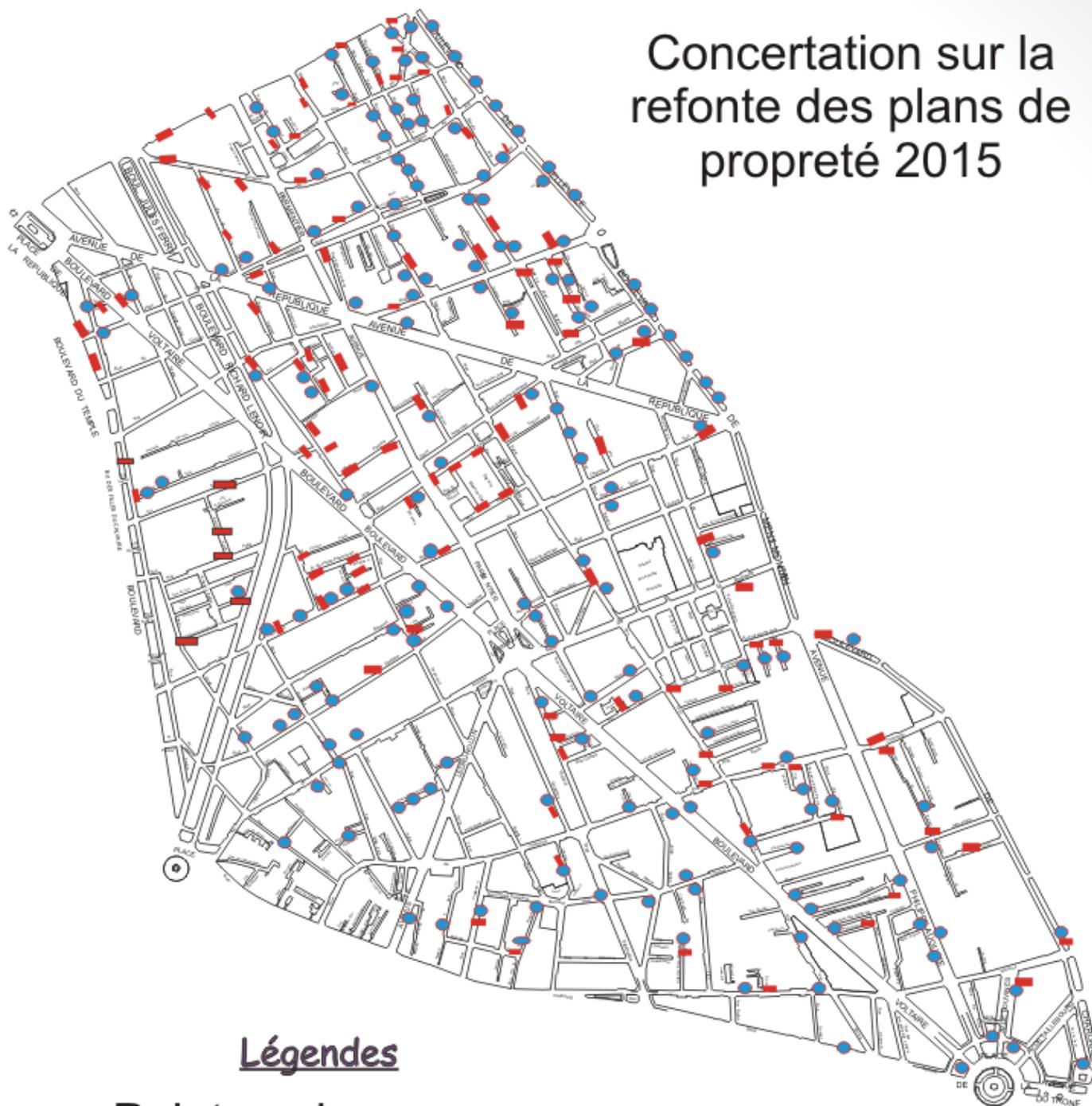
Avant de se rendre en CVAE, si les objets sont en bon état ou réparables, la Mairie de Paris invite les parisiens à avoir le réflexe réemploi !

Ils peuvent confier ces objets à une association ou une ressourcerie pour leur donner une seconde vie. Les objets déposés seront réparés, remis en état et vendus à prix réduits.

En donnant une seconde vie aux objets déposés ou collectés, les ressourceries évitent qu'ils soient détruits et deviennent des déchets. Ainsi, les ressourceries contribuent à réduire les déchets, mais également à réduire les coûts liés à leur collecte et à leur traitement (Exemples de ressourceries : La Petite Rockette (11<sup>ème</sup>), Rejoué (14<sup>ème</sup>), Emmaüs Défi (19<sup>ème</sup>). Elles participent d'autant à la baisse des ressources naturelles prélevées. En 2013, les objets réemployés par ces structures ont permis de détourner plus de 1600 tonnes de déchets des poubelles parisiennes.

Les services de la propreté communiquent quotidiennement auprès des parisiens sur la problématique des dépôts sauvages en installant régulièrement des panneaux de sensibilisation sur des périodes d'une à deux semaines sur les points noirs identifiés et récurrents de dépôts sauvage.

## Concertation sur la refonte des plans de propreté 2015



### Légendes

Points noirs pour :

■ Dépôts OE      ● Dépôts vrac

**NOTE /** Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document.



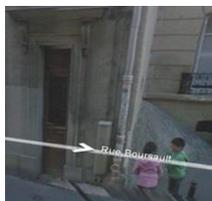
## La lutte contre les épandements d'urine.

À Paris, l'espace public devient de plus en plus un espace à vivre : on y mange, on y boit, on y fume, on s'y déplace, et ... on y fait la fête...

Pour « aider les usagers de Paris à nous aider à garder la Ville propre », et pour lutter contre ce fléau urbain, la Ville met à leur disposition 400 sanisettes gratuites dont 25 dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.



De nouveaux sanitaires, conçus par le designer Patrick JOUIN, ont été installés depuis mars 2009 pour remplacer progressivement le parc en place. Ce nouveau modèle se veut plus spacieux, pratique et accessible aux personnes handicapées.



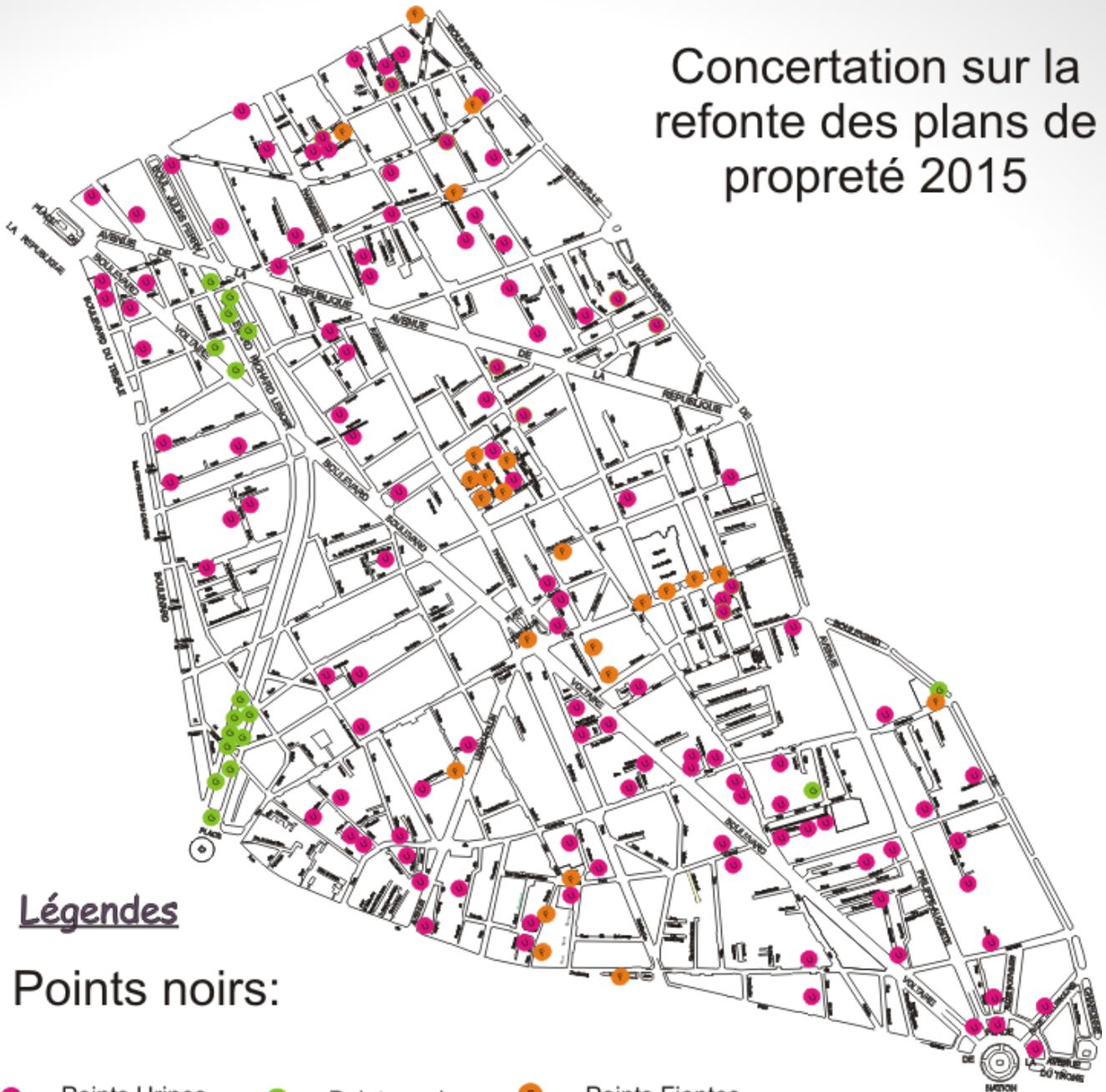
Des aménagements de retrait d'alignement tels que la création d'ouvrages maçonnés en pied de mur, de type de solin par exemple, peuvent également être réalisés pour limiter les incivilités en rendant gênant l'épandement d'urine pour l'auteur de l'infraction.

La sensibilisation des parisiens à cette incivilité est constante. Le service technique de la propreté déploie quotidiennement des panneaux d'informations dédiés sur les sites identifiés comme récurrents sur cette problématique de propreté, complété par des actions de verbalisations des contrevenants.

Des actions spécifiques de lavage renforcé avec de l'eau chaude sous haute pression couplée à l'utilisation de détergeant viennent compléter les opérations de lavage hebdomadaire sur les points noirs identifiés. La fréquence de ces lavages complémentaires s'adapte aux saisons par l'intensification des actions estivales par rapport à la saison hivernale.

Ces actions complémentaires de lavage sont également réalisées sur les sites identifiés à fortes souillures d'oiseaux ainsi qu'aux sites présentant des épandements de produits gras susceptibles d'entraîner des dangers à la circulation piétonne.

# Concertation sur la refonte des plans de propreté 2015



## Légendes

Points noirs:

- Points Urines
- Points graisses
- Points Fientes

**NOTE /** Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document.



## La lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis

L'entretien des façades est de la responsabilité des propriétaires d'immeubles. Face à la multiplication du nombre de tags et affiches, ainsi qu'à l'absence de prise en charge de nombreuses copropriétés, la Mairie de Paris a décidé de proposer ses services et intervient donc systématiquement sur ces deux problématiques.

### L'affichage sauvage :

L'affichage est interdit sur les arbres, le mobilier urbain et sur les immeubles publics et privés sans autorisation. La loi autorise l'enlèvement immédiat des affiches sauvages sans mise en demeure préalable du responsable : c'est l'enlèvement d'office.

Le recouvrement des frais supportés par la municipalité au cours des opérations de nettoyage peut être désormais effectué auprès des bénéficiaires de cette publicité. (Arrêté du 15 décembre 1995 et délibération n° 2012 DPE 63-3 des 24, 25 et 26 septembre 2012 relatifs à l'enlèvement d'office des affiches aux frais du responsable de l'affichage illicite).

Des inspecteurs de salubrité affectés sur l'arrondissement veillent à mettre en œuvre les recouvrements d'office liés à l'affichage sauvage.

Pour tout problème d'affichage, vous pouvez signaler l'affiche et demander son enlèvement via :

- le formulaire internet DansMaRue sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)
- l'application mobile DansMaRue téléchargeable gratuitement sur Google Play (Android) et sur App Store (Apple)
- le service de la propreté du 11<sup>ème</sup> arrondissement au 01.55.28.36.60

La circonscription fonctionnelle, service de la Mairie de Paris, est chargée de l'enlèvement des affiches.

### Les tags et graffitis :

L'enlèvement des graffitis est gratuit à Paris, sur l'ensemble des murs et bâtiments dont le pied de mur est accessible au public. La hauteur maximale de traitement est limitée à 4 mètres.

Sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement, c'est la société KORRIGAN qui procède à l'enlèvement systématique des graffitis pour le compte de la Mairie de Paris. Elle doit éliminer tout nouveau graffiti détecté par ses équipes ou signalé par les services municipaux ou les riverains parisiens, dans un délai de 10 jours ouvrables, et dans un délai de deux heures pour les tags injurieux.

L'arrêté municipal du 15 octobre 1999, qui définit le dispositif prévu, précise qu'en cas de refus de cette prestation, le propriétaire devra faire procéder à ses frais et par les moyens qu'il juge les plus appropriés à l'effacement des graffitis, et satisfaire aux exigences de l'article 99.2 du règlement sanitaire du département de Paris.

Chaque année, c'est plus de 200 000 m<sup>2</sup> de murs parisiens souillés par les graffitis qui sont traités par les différents acteurs de propreté.

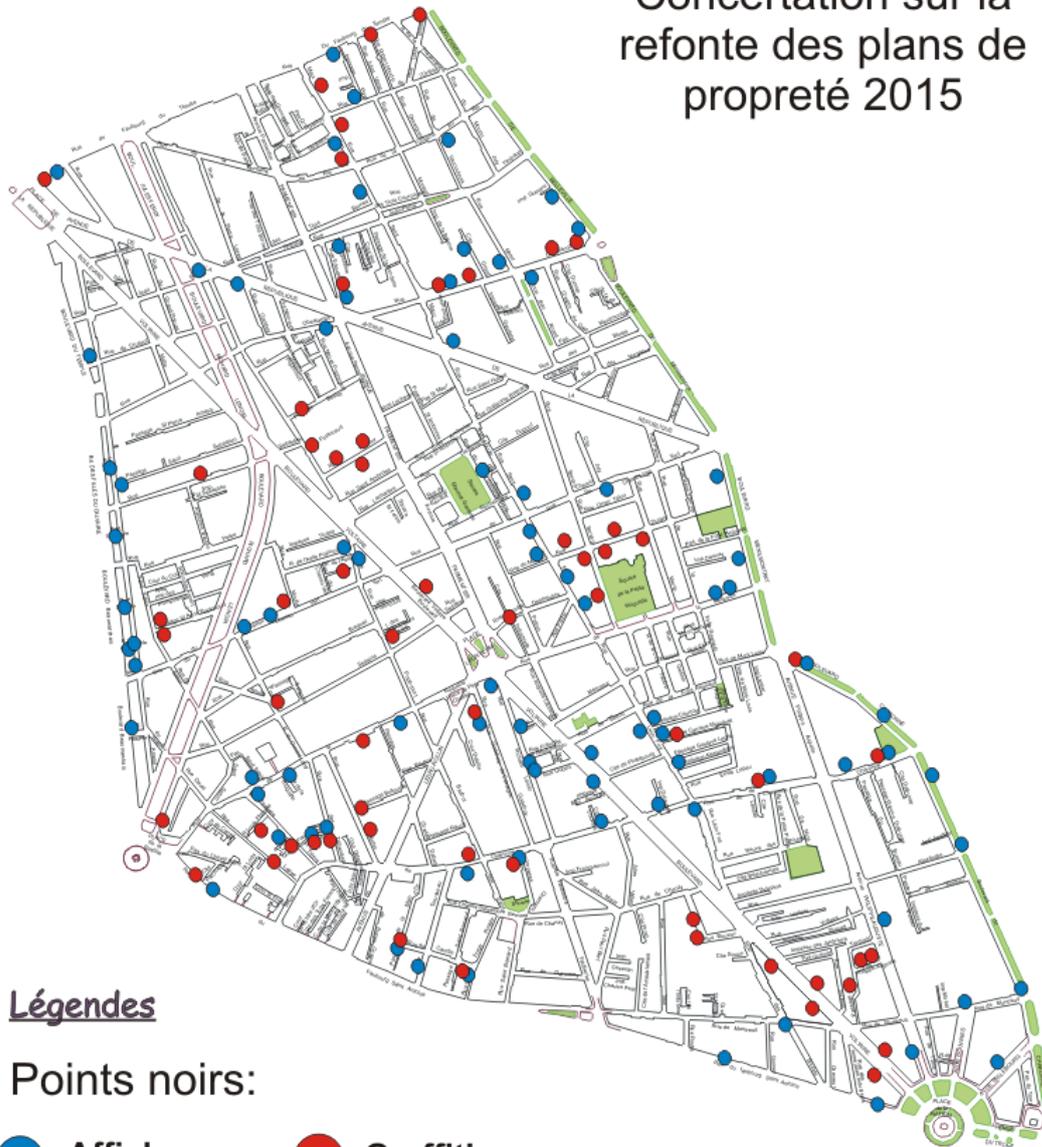
Néanmoins, les produits de traitement agressent les matériaux et rendent la pierre poreuse et donc plus vulnérable, la Mairie de Paris encourage les mesures préventives telles que la mise en œuvre de revêtement de protection.

Pour signaler un graffiti, il suffit :

- d'appeler le 3975
- d'appeler directement la division locale de propreté au 01.55.28.36.60
- d'utiliser l'application smartphone PARIS « DansMaRue »
- ou d'aller sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

Règlementairement, les agents de la Mairie de Paris ne sont pas habilités à verbaliser ce type d'infraction, en effet, cela relève des compétences de Police

## Concertation sur la refonte des plans de propreté 2015



### Légendes

Points noirs:

- Affiches
- Graffitis

*NOTE / Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document.*



## La lutte contre les mégots

Le mégot est un fléau pour les agents de la propreté et pour l'environnement. Chaque année, ce sont plus de 350 tonnes de mégots, soit 350 millions de cigarettes, qui sont collectées par les agents de la propreté.

Au-delà du problème de propreté, les mégots sont toxiques pour l'environnement car les substances chimiques contenues dans les mégots se dégradent très lentement, s'amassent et polluent l'eau (1 mégot peut polluer jusqu'à 500l d'eau).

Depuis le 1er janvier 2008, le tabac est interdit dans tous les lieux publics. Bistrot, restaurants, clubs, boîtes et autres lieux de convivialité, la municipalité a accompagné ce nouveau décret en exonérant de droit de voirie, toute pose de cendrier mobile

- le formulaire d'autorisation d'installation d'un cendrier mobile" au format PDF (86 Ko) est téléchargeable sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

La division de propreté sensibilise régulièrement les responsables d'établissements générateurs de mégots sur l'espace public (contacts, affiches, lettre du Maire du 11<sup>ème</sup>, formulaire de déclaration de pose d'un cendrier, ...).

La mairie de Paris déploie depuis 2014, un nouveau modèle de corbeilles de rues doté d'un éteignoir intégré qui permet aux fumeurs d'éteindre leurs mégots avant de les jeter parmi les déchets. C'est plus de 1500 corbeilles de rues de ce type qui sont disposées sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

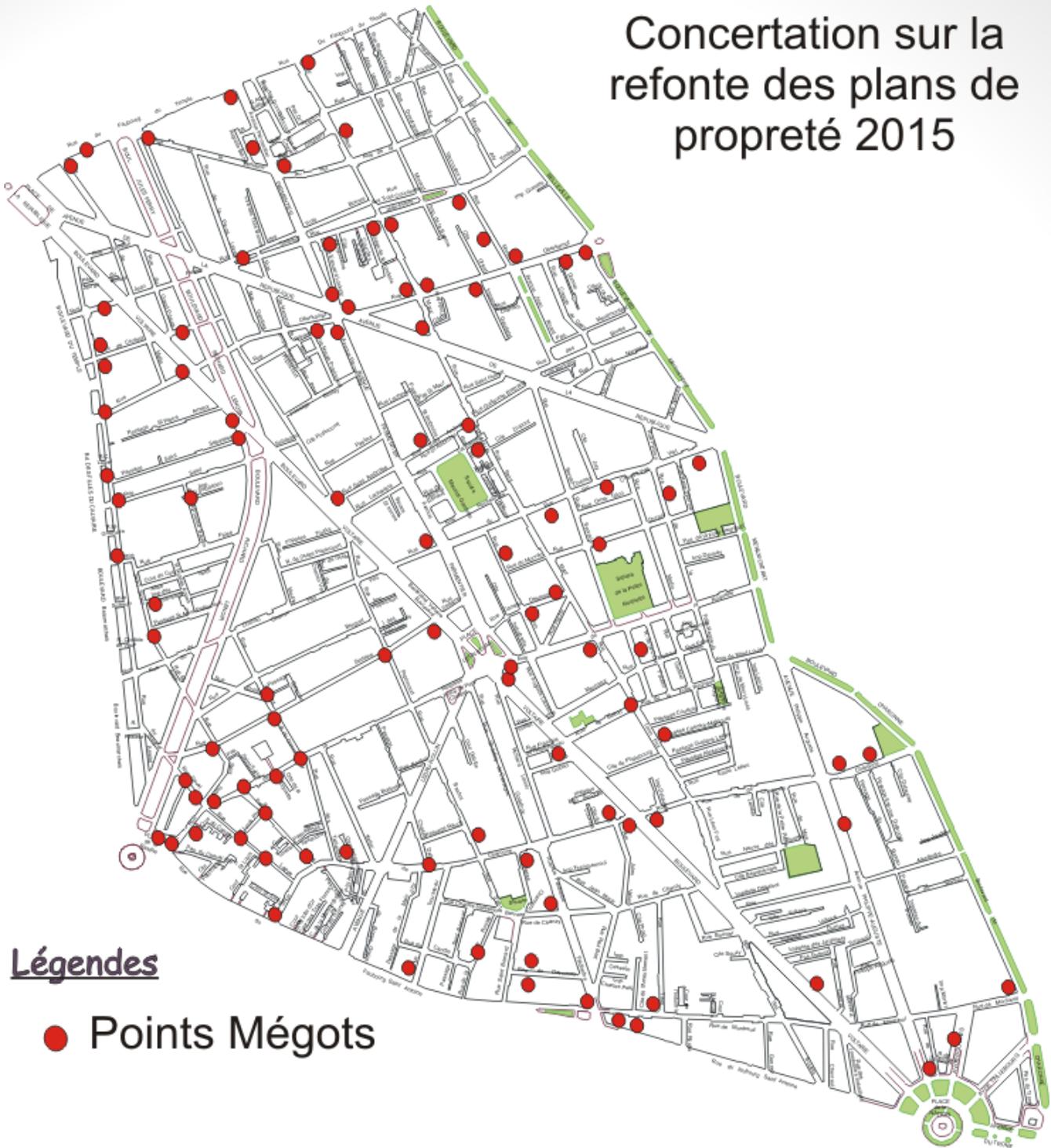


La campagne parisienne de sensibilisation sur la problématique des mégots débouchera courant 2015 sur la verbalisation. L'amende s'élèvera à 68 € comme tout autre déchet abandonné sur voie publique (article R 632-1 du code pénal).



Pour parfaire l'offre de solutions aux usagers, des cendriers de poche sont également distribués sur les stands de propreté, lors d'opérations de sensibilisation.

# Concertation sur la refonte des plans de propreté 2015



## Légendes

● Points Mégots

**NOTE /** Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document.



## La lutte contre les déjections canines

La lutte contre la pollution des trottoirs par les déjections canines reste un objectif prioritaire de la municipalité.

Les amis à quatre pattes sont les bienvenus à Paris mais pour que les chiens soient acceptés de tous, il faut veiller à ce qu'ils n'occasionnent pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines. L'obligation de ramasser a été décrétée par l'arrêté du 2 avril 2002. Le ramassage des déjections est donc dorénavant obligatoire, même dans le caniveau.

Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35€, portée à 68€ courant 2015.

Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées et des triptyques de panneaux destinés à faire prendre conscience aux propriétaires que le ramassage est un élément indispensable à la bonne intégration du chien dans la ville sont régulièrement mis en place dans les lieux particulièrement souillés par les déjections canines :



- J'aime mon chien, je ramasse
- J'en suis responsable
- J'en prends soin

Cette communication est installée par la division locale de propreté autour d'un arbre ou d'un candélabre, afin de ne pas perturber le chemin des piétons.

Depuis 2001, des éducateurs canins professionnels répondent à toutes les questions relatives à l'éducation, aux soins et à la propreté des chiens à Paris. Ils interviennent ponctuellement sur la voie publique pour sensibiliser les propriétaires de chien(s) aux règles à respecter en ville aussi bien en matière de sécurité que de propreté.

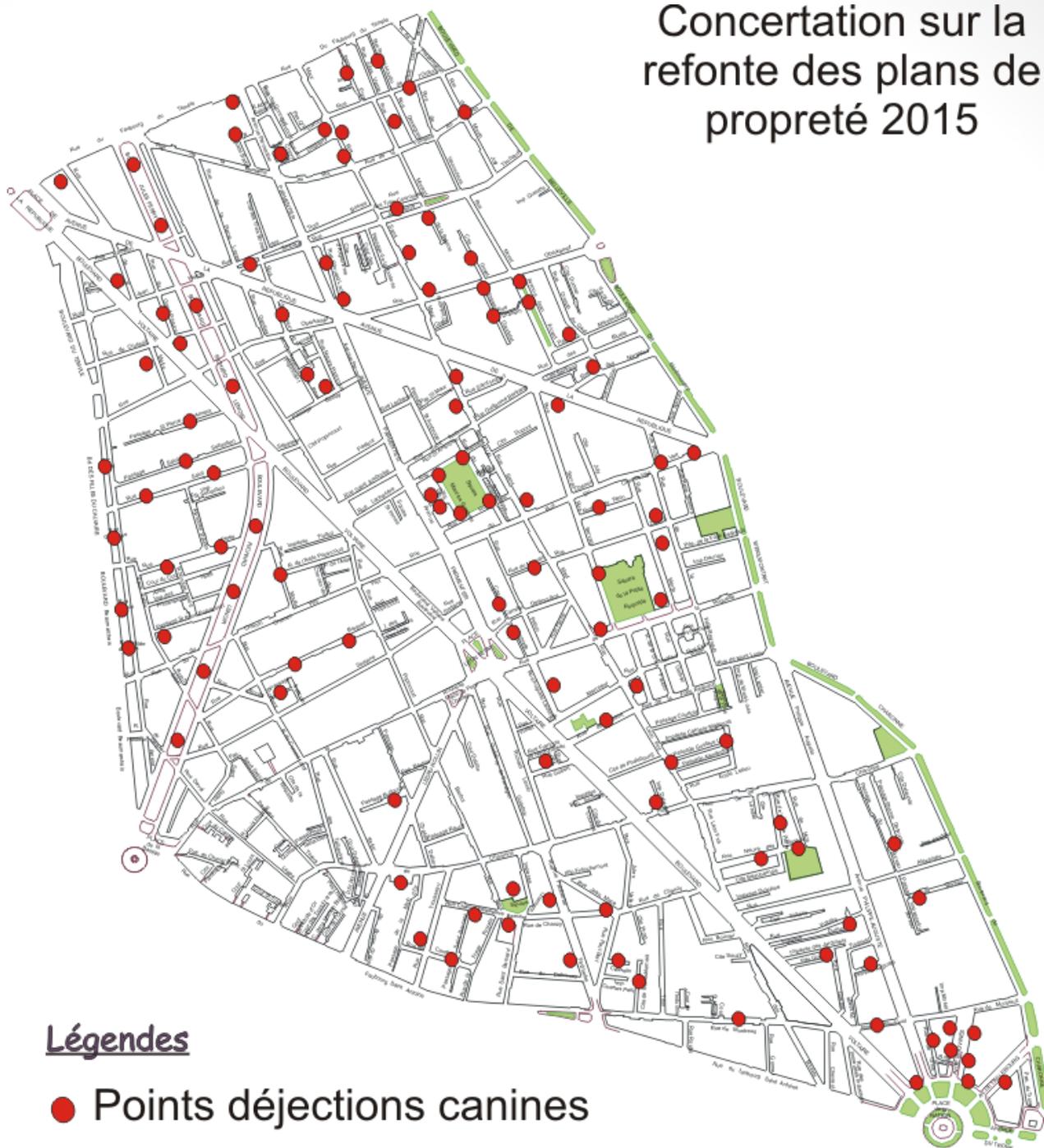


Leur rôle n'est pas répressif. Ils sont perçus comme des professionnels mandatés par la Ville mais également comme des amis des chiens.

Des campagnes de sensibilisation aux règles de « savoir vivre en ville avec son animal » avec ces éducateurs professionnels, sont régulièrement réalisées également auprès des enfants.

Les inspecteurs du CAPP (Centre d'Action pour la Propreté de Paris) mènent ensuite des actions de verbalisation dans les lieux où une opération de communication s'est tenue.

# Concertation sur la refonte des plans de propreté 2015



## Légendes

- Points déjections canines

**NOTE /** Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document.

## Définition des plans de balayage et de lavage

L'identification des cibles générales, croisée aux diagnostics communs des points noirs (mettant ainsi en lumière le taux de renouvellement de souillures), permettent de définir des objectifs de fréquences de balayage et de lavage.

L'évolution des fréquences du plan de propreté 2015 au regard du plan 2011 tient compte des moyennes de balayage et lavage hebdomadaires des 4 dernières années.

### Identification des actions quotidiennes et prioritaires et des opérations spécifiques associées

Celles-ci sont déterminées en fonction des spécificités locales des secteurs (sites touristiques, festifs, estivaux, quartiers sensibles, aménagements nouveaux, sites à très fort renouvellement de souillures...)

Les cibles localisées identifiées sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement sont :

- La propreté devant les écoles maternelles et élémentaires avant la rentrée des classes,
- La propreté devant les écoles secondaires et supérieures en début d'après-midi après la pause repas,
- La propreté des voies accueillant les marchés alimentaires,
- La propreté des voies du quartier festif « Bastille »,
- La propreté des voies du quartier festif « Oberkampf » et du quartier à fort renouvellement de souillure « Belleville »,
- La propreté des voies du quartier festif « République »,

#### Propreté aux abords des écoles



En période d'ouverture des établissements scolaires, il est défini que les abords immédiats des établissements bénéficient d'une priorité de traitement.

Les abords des écoles accueillant de jeunes enfants doivent être traités en début de journée, avant 8H00.

Les abords des établissements accueillant des élèves ayant l'autonomie requise pour entrer et sortir seuls de l'établissement doivent être traités en début d'après-midi, notamment après les pauses repas, ou pauses cigarettes pour les plus âgés.

#### Propreté des voies accueillant les marchés alimentaires



Depuis 2007, l'ensemble des marchés alimentaires du 11<sup>ème</sup> arrondissement sont équipés de compacteur à déchets, mis à disposition des commerçants durant toute la durée de tenue du marché.

La mise à disposition de ces matériels a permis des gains opérationnels redistribués à d'autres tâches de propreté sur l'arrondissement et permet une amélioration de la propreté, durant toute la durée de tenue du marché.



Le 11<sup>ème</sup> arrondissement est le seul arrondissement parisien à présenter ce type de déblaiement sur l'ensemble de ses marchés alimentaires.

#### Propreté des voies des quartiers à fort renouvellement de souillure



Les voies des quartiers festifs de l'arrondissement bénéficient d'objectifs de fréquences hebdomadaires de lavages et de balayages renforcés, par rapport aux autres voies de l'arrondissement.

Au regard des taux de renouvellements de souillures importants constatés sur le quartier Belleville et sur la place de la République, l'adjonction d'actions de propreté par des régies de quartier complète les actions du service technique de la propreté du 11<sup>ème</sup>.



Ces régies de quartier ont également un rôle d'insertion pour le retour à l'activité de personnes ayant connu la précarité.

#### Des tâches saisonnières

Le Plan d'Intervention de Viabilité Hivernale (PIVH) recense tous les points stratégiques à traiter en priorité en cas de neige et verglas (passages piétons, sortie de métro, arrêts de bus, trottoir devant les établissements scolaires, ...).



Les opérations de ramassage des feuilles d'arbres



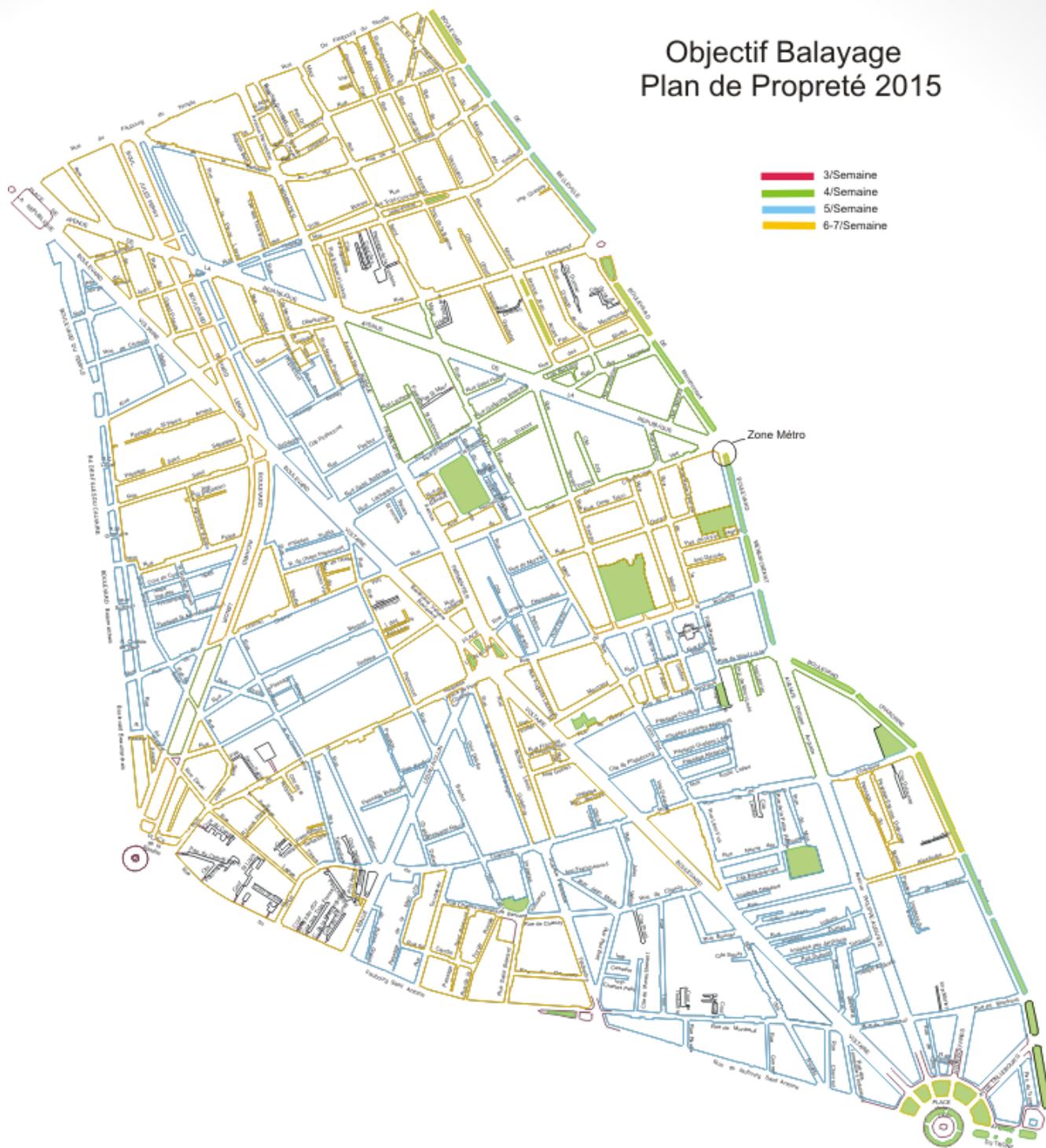
Le nettoyage de l'espace public après les vides greniers et brocantes



**VIDE-GRENIERS**

# Objectif de fréquences hebdomadaires de balayage

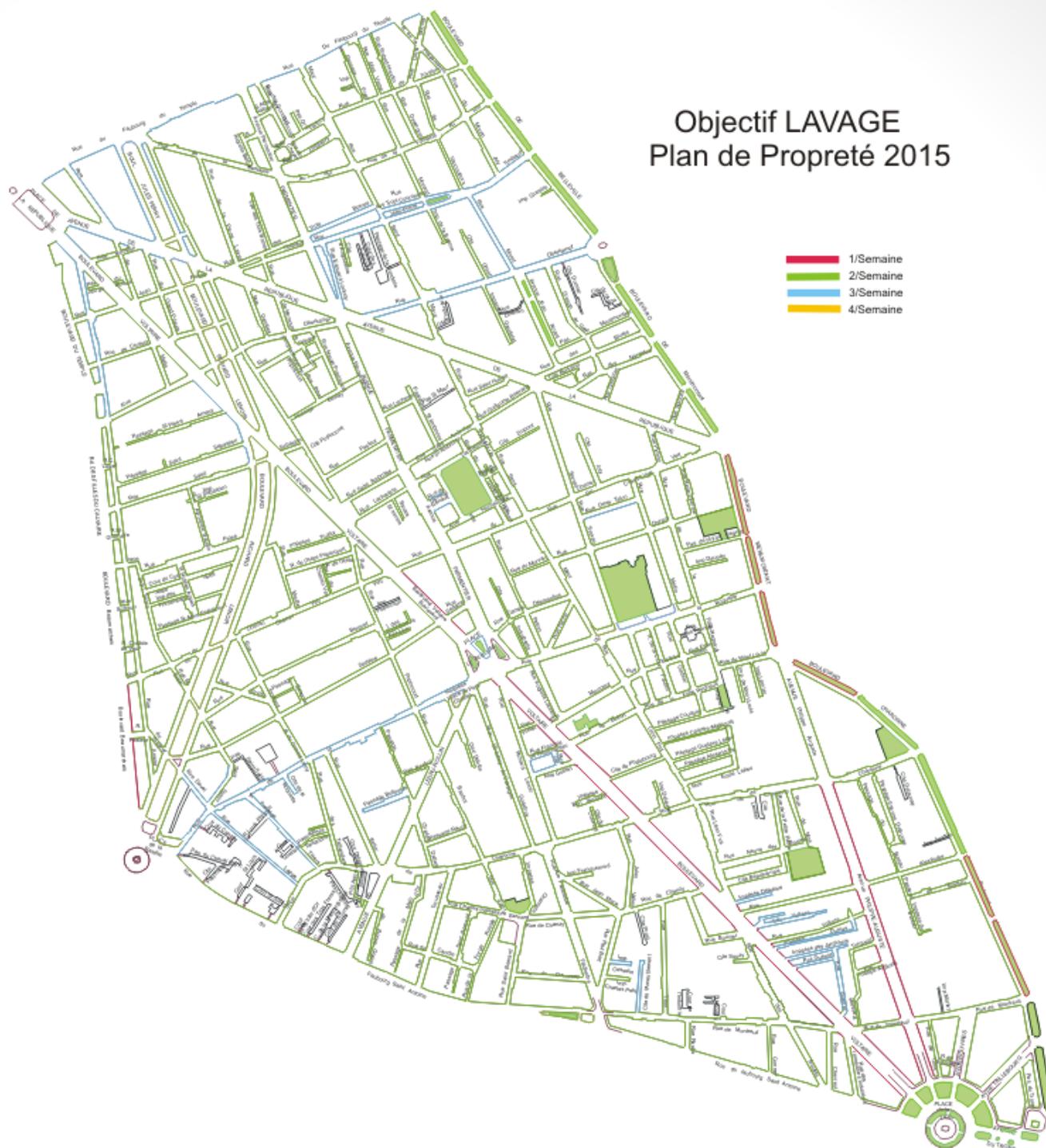
## Objectif Balayage Plan de Propreté 2015



**NOTE /** Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document

## Objectif de fréquences hebdomadaires de lavage

### Objectif LAVAGE Plan de Propreté 2015



**NOTE /** Les cartes par quartier sont présentées en annexe du présent document

## Engagements et perspectives

### Les actions de verbalisation

- **Pérenniser et développer le co-pilotage** entre la Division de Propreté et la Mairie du 11<sup>ème</sup> qui déterminent, avec le Centre d'Actions de la Propreté de Paris (CAPP) et la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP), les cibles prioritaires tant thématiques que géographiques de lutte contre les incivilités.
- **Renforcer les actions conjointes des inspecteurs du CAPP et de la DPP** sur l'ensemble de l'arrondissement, notamment lors des week-ends ou des opérations « J'aime mon quartier propre ».
- **Augmenter la présence d'agents verbalisateurs** sur le territoire au travers, notamment de la constitution des « brigades vertes ».
- **Intensifier le nombre de procès-verbaux** sur les thématiques déterminées par Division de Propreté et la Mairie du 11<sup>ème</sup>.
- **Mettre en place la nouvelle tarification de 68€** des amendes ainsi que son application aux jets de mégots.

### Les actions de communication, prévention et sensibilisation

- **Intensifier le nombre d'opérations** de type « J'aime mon quartier propre » (ex Opération Concertée de Nettoyement Approfondi) : deux opérations par an et par quartier au minimum. Sur un secteur restreint choisi selon une ou deux thématiques, les services de la propreté nettoient de façon approfondie pendant deux jours, sensibilisent le public au travers de stands. S'en suit une verbalisation intense les deux jours suivants. En complément, les services techniques opérant sur l'espace public procèdent à une mise à niveau de leurs équipements si nécessaire. Ce dispositif est complété par diverses tenues de stands en pied d'immeubles, la participation aux opérations institutionnelles comme la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Semaine du Développement Durable et toute opération plus spécifique au 11<sup>ème</sup> arrondissement.
- **Renforcer les actions d'information** auprès de l'ensemble des établissements générateurs de mégots sur l'espace public notamment les bars et restaurants, les immeubles de bureaux, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur... Ces actions se traduisent par des prises de contacts avec les responsables d'établissements et la remise d'une lettre du Maire du 11<sup>ème</sup>, d'affiches et d'un formulaire de déclaration de pose d'un cendrier).
- **Réduire le nombre de dépôts «sauvages»** d'objets encombrants en intensifiant la sensibilisation, l'information et la verbalisation des riverains et usagers de l'espace public. Implantation de panneaux mobiles spécifiques.
- **Intensifier les actions de sensibilisation** tout public en vue de réduire la quantité de déchets produits, et promouvoir les opérations « 3R » : réduire, réemployer et recycler nos déchets, c'est-à-dire poursuivre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2011-2015 (cf. annexe 2).
- **Poursuivre les actions de sensibilisation** multi-partenariales avec le monde associatif dans le cadre du PLPD et initiées lors de l'opération « Moins de déchets dans le 11<sup>ème</sup> ».

- **Développer le compostage** en pieds d'immeubles et collectif sur l'espace public.
- **Sensibiliser les parisiens au gaspillage alimentaire.**
- **Améliorer la qualité du tri**, le projet « Développer le Tri à Paris », a pour objectif d'augmenter le tri en quantité et en qualité, via des actions à la fois techniques et de sensibilisation, menées sur des secteurs ciblés de l'arrondissement.
- **Poursuivre et intensifier la sensibilisation en milieu scolaire**, en proposant des animations sur les thèmes de la propreté, du civisme, du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.
- **Développer les opérations communes** de sensibilisation avec les arrondissements limitrophes.
- **Répondre aux plaintes** des habitants dans un délai d'un mois. Cartographier les plaintes.

### Optimiser et renforcer les moyens et améliorer l'organisation

- **Optimiser la coordination des moyens humains et matériels** : développement des opérations coordonnées entre ateliers de la DPE, notamment lors de la chute de feuilles ; amélioration de la coordination des activités de nettoyage manuels et mécaniques ; amélioration du taux d'utilisation du parc de véhicules et des 17 souffleuses (dont 6 électriques).
- **Améliorer les conditions de travail des agents** : Maintien de l'effort de modernisation des locaux et ateliers de la DPE.
- **Développer et privilégier la fidélisation des agents** de la DPE sur les cantons de balayage, permettant ainsi un traitement de fond plus régulier.
- **Optimiser l'utilisation des locaux et réduire les temps de déplacements** des agents dans la journée. A l'étude, le regroupement des ateliers Saint-Bernard et Duranti, la pause des conducteurs d'engins en atelier territorial, la relocalisation de l'atelier Gardette au cœur du quartier République/Saint-Ambroise, le redécoupage des secteurs République/Saint-Ambroise et Belleville/Saint-Maur.
- **Développer de nouvelles techniques** pour lutter contre la pollution et les nuisances sonores des engins de la DPE (deux aspiratrices électriques sont en service). Renouvellement systématique des véhicules existants par des véhicules à énergie moins dommageable pour l'environnement.
- **Améliorer la collecte des objets encombrants** en réduisant les temps de trajet des équipes, par la création du point relais encombrants Ménilmontant à l'horizon 2018. A plus court terme, rechercher d'autres sites pour la benne objets encombrants en points fixes.
- **Développer les points d'apports volontaires** pour les riverains par la mise en place régulière d'éco point mobiles. Il s'agit d'une remorque équipée de plusieurs conteneurs destinés à recevoir divers flux de déchets, multi-matériaux, piles, verres, radiographie, petits électroménagers, textiles, ... A compter de septembre 2015, présence sur trois points de l'arrondissement, deux fois par mois, de ce dispositif issu du vote des parisiens lors du 1<sup>er</sup> budget participatif. Ce dispositif vient notamment en complément des collectes bimestrielles d'Eco-systèmes/Emmaüs sur cinq adresses.

- **Optimiser l'organisation du déblaiement des marchés alimentaires** par la recherche de nouvelles méthodes de travail afin d'assurer un nettoyage plus rapide et efficace des emplacements, tout en améliorant le cadre de travail et de sécurité des agents. Piste à l'étude : fermeture des voies de circulation pendant les heures de nettoyage de marchés.
- **Améliorer la propreté des nombreux vides greniers et brocantes**, par la sensibilisation des organisateurs en amont et la mise à disposition de dispositifs de collecte provisoire de type corbeilles de rue mobiles, bacs ou pose de conteneurs textiles.
- **Planter de nouvelles colonnes à verre enterrées.** (A ce jour, quatre colonnes à verre sont enterrées sur un parc de soixante-deux) : Une à deux colonnes enterrées supplémentaires par an.
- **Ajuster le parc de corbeilles de rue** à l'évolution des usages de l'espace public.
- **Créer des aménagements spécifiques** en coordination avec la DVD et la DEVE afin de limiter les incivilités en matière de propreté de l'espace public. Traitement de deux points noirs par an et par quartier.
- **Pérenniser et développer les opérations spécifiques** de propreté en coordination avec la DPP et la DEVE.
- **Renforcer l'utilisation de « DansMaRue »** : application sur smartphone, destinée aux Parisiens pour signaler des anomalies sur l'espace public.
- **Améliorer l'outil cartographique des incivilités.**

#### Évaluation de la mise en œuvre du plan de propreté 2015

- **Mieux faire connaître** aux habitants les prestations réalisées au quotidien.
- **Etudier la création** d'un outil partagé de mesure de la propreté.
- **Évaluer** annuellement, au travers d'un tableau de bord, les engagements et perspectives du présent plan de propreté communiqué au conseil d'arrondissement le 18 juin 2015.